

CONDITIONS GENERALES.**! Veuillez conserver ce document !****ORGANISATION DES COURS :**

Notre enseignement musical suit le cursus scolaire en terme de vacances, jours fériés et conférences pédagogiques.

- Cours individuels : Il y a 30 cours prévus par année scolaire répartis en 3 périodes de 10 cours (voir le grille des dates sur la feuille annexe).
- Cours collectifs : Les cours commencent le 1 octobre est se terminent le 30 mai.
- En cas d'absence éventuelle du professeur, le cours est récupéré suivant les modalités définies par le professeur. Il sera reporté au mois de juin après le cycle des cours prévus, le même jour de la semaine et à la même heure.
- Toute absence de l'enfant au cours et tout désistement en cours de trimestre ne donnera lieu à aucune récupération et remboursement.

LE PAIEMENT

- Le prix des cours **individuels** : s'élève à **360 €/an** (assurance RC comprises). Pour les débutants nous proposons la méthode Artemusic (CD inclus au prix de 15€) Vol 1 ou Vol 2.
- Vous pouvez régler soit en un seul versement de 360 € ou en 3 versements 120 € sur le compte de l'asbl au N° **732-0061764-26**. **Les échéances de paiement : 01. septembre 01. novembre, 01. janvier.**
- Le prix des cours **collectifs** : 160€ /l'année - paiement en 1 fois (si paiement en 2 fois : 100 en septembre et 65 en janvier)
- Seuls les élèves inscrits et en règle de paiement seront pris au cours.
- Le non-paiement aux dates prévues aura pour conséquence **l'exclusion temporaire** de l'élève du cours jusqu'à la régularisation du paiement.
- Le 1^{er} rappel sera majoré de 5 €, le 2^e rappel de 10 €. Sans réaction au 2^e rappel l'élève sera définitivement exclu de la liste d'élèves et sa place libérée.

CONSEILS PRATIQUES POUR LE TRAVAIL

- Nous attirons votre attention sur le fait que les progrès musicaux de votre enfant dépendent entièrement de son **investissement personnel aussi bien lors du cours que lors des répétitions à domicile.**

- Nous comptons sur vos encouragements pendant les périodes plus difficiles de son apprentissage et sur une bonne collaboration avec les professeurs de musique pour garantir ce résultat.
- Etant donné que le seul moyen de communication est la **farde de partitions** de votre enfant, nous vous conseillons de **l'ouvrir après chaque leçon** afin de prendre connaissance des suggestions et des remarques concernant le travail de l'élève et récupérer les éventuelles communications que son professeur vous adresse. Celle-ci vous servira également pour transmettre toute information au professeur.
- Il est évident que l'élève **doit apporter la partitions Artemusic ou sa farde de partitions à chaque cours** pour travailler au mieux et pour recevoir les nouvelles partitions. Si l'élève perd sa farde, moyennant 6 € nous lui en préparerons une nouvelle. (15€ pour la partition + CD.)
- Si votre enfant suit les cours dans son établissement scolaire pendant le temps de midi, nous vous prions de **rappeler à votre enfant qu'il se manifeste spontanément devant son professeur de musique dès que celui-ci se présente dans la cour de récréation.** Ainsi il permettra le bon déroulement du cours.
- Nous comptons sur vous pour **prévenir le professeur de toute absence de votre enfant** au cours (maladie, classe verte ou de neige, sorties ou autres).
- Pour tout problème d'ordre professionnel et/ou relationnel, veuillez contacter directement la direction de l'asbl au N° de tél. indiqué ci-dessus.

LES AUDITIONS

- **Les professeurs présentent tous les deux ans ses élèves en concert.** C'est un moment important pour l'enfant afin de montrer devant un public intéressé le fruit de son travail et de se mettre en valeur devant les proches. Pour vous offrir un cadre professionnel notre choix se porte, comme les années précédentes, sur la Salle de concert au **Centre culturel « Les Chiroux » à Liège.** Le professeur peut prendre décision d'organiser une ou deux auditions internes par année qui peuvent servir d'élément de motivation ou de phase préparatoire au concert.